

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2016

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal a :

➤ **Accordé** l'indemnité de conseil au receveur municipal de la commune pour ses prestations de conseil et d'aide pour les opérations budgétaires et comptables,

➤ **Décidé** de dissoudre le budget annexe CCAS au 31/12/2016, mais de conserver la commission pour l'étude des différents dossiers qui pourraient la concerner.

➤ **Accepté** une décision modificative de virement de crédits d'un montant de 6500 € pour une régularisation d'écriture comptable concernant les cotisations d'assurances,

et une décision modificative de virement de crédits d'un montant de 600 € pour une régularisation d'écriture comptable concernant l'acquisition de drapeaux et enfin, une décision modificative de virement de crédits d'un montant de 1000 € pour une régularisation d'écriture comptable concernant l'acquisition de deux pompes pour le réseau d'eau,

➤ **Accepté** la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – R.I.F.S.E.E.P. pour les agents communaux, à compter du 1^{er} janvier 2017,

➤ **Entériné** la signature de différents actes concernant le parc éolien de Montrigaud,

➤ **Approuvé et fixé** le prix des travaux de nettoyage du terrain d'un particulier par les services de la Commune,

➤ **Alloué** une subvention exceptionnelle de 100 € à Mémoire de la Drôme afin de lui permettre de perdurer,

➤ **Créé** un emploi d'agent recenseur pour le recensement de la population 2017 sur la commune,

➤ **Fixé** la rémunération de l'agent recenseur de la commune ,

➤ **Pris acte** des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets et l'assainissement de l'année 2015 **et** du rapport d'activité 2015 de la communauté d'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes,

➤ **Reporté** à 2017 la vente par appel d'offres de diverses parcelles de bois de la forêt de Montrigaud,

➤ **Pris connaissance** des informations concernant l'agenda d'accessibilité programmée et de la réclamation d'un abonné au réseau d'eau.